



Compte-rendu sommaire de la séance du 6 mai 2019 à 19 h 30

Droit de préemption

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 1^{er} avril 2019, adressée par Maître Antoine MICHEL, Notaire à Riaillé (44440), en vue de la cession moyennant le prix de 1 000€, de terrains sis rue des Frères Templé en cette commune, cadastrés section YA 83 et 20, d'une superficie totale de 922 m², appartenant à la SCI de VIOREAU,

Considérant que la commune doit acquérir ces terrains puisqu'ils seront utilisés, suite aux inondations de juin 2018, pour créer un bassin de rétention pour collecter les eaux de ruissellement en cas de fortes pluies venant de la rue de l'Orée de Bois et évitant ainsi les inondations des terrains cadastrés YA 21, 22, 23 et 24 et maisons cadastrées YA 84, 85 et 88 de ce bassin versant. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir par voie de préemption les parcelles situées entre le n°7 et n° 9 rue des Frères Templé cadastrées section YA n° 83 et 20, d'une superficie totale de 922 m², appartenant à la SCI de VIOREAU, représentée par Monsieur Yann HERSAT DE LA VILLEMARQUÉ DE CORNOUAILLE, agissant en sa qualité de gérant, demeurant Le Plessis – 29930. PONT AVEN. La vente se fera au prix de 1.085 €/m², soit 1 000 €.

La commune décide ne pas exercer de droit de préemption sur la parcelle C 1795 – 6 rue du Dolmen – 44 m²– appartenant à Mr PEREIRA – RIBEIRO Manuel, sur la parcelle C 1669 – 14 rue du Dolmen – 1 000 m²– appartenant aux consorts MARION

Cession de terrain à la Société « Ages et Vies » retrait de la délibération du 16 janvier concernant la cession gratuite de terrain à la société Ages et Vies et accord de principe sur la vente de terrain

Le conseil municipal décide de retirer la délibération du 19 janvier 2019 et de céder les parcelles YC 62 et 63, sises 27 rue des Frères Templé, à la Société Ages et Vie Habitat pour une somme globale de 10 000 € HT avec démolition des constructions (maison et une partie du hangar) à charge communale

Le projet d'implantation a été présenté à l'assemblée à savoir : Construction de deux bâtiments d'accueils pour personnes âgées et/ou handicapées, composés de 8 logements individuels d'environ 30 m² et d'une pièce de vie commune avec la cuisine et le coin salon soit 16 logements au RDC et 2 appartements T4 pour 2 des 6 salariés

- Avis à donner sur l'acquisition ou non de la parcelle YC 66

Madame le Maire informe le conseil municipal que les consorts GUINOUEZ sont vendeurs de la parcelle YA 66 qui jouxte l'atelier municipal d'une superficie de 2 730 m². Le conseil municipal, émet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle YA 66 sise le Champ du Breil et propose de faire une offre aux consorts GUINOUEZ pour la somme globale de 40 000 €